

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise de contrôle conjoint de la société « Africa Feed And Food SA » par la société « Galaxy Coöperatief U.A. » aux côtés des actionnaires historiques

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2 -14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- L'acquéreur : la société « Galaxy Coöperatief U.A. »;
- La cible : la société « Africa Feed And Food SA » ;
- Les actionnaires historiques : Sept (7) personnes physiques.

Nature de l'opération

- Prise du contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés

- Production de céréales et produits à base de céréales, de l'aviculture, de l'alimentation animale et des sacs d'emballage dans le secteur agro-alimentaire.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 20 avril 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la prise de contrôle conjoint par la société « RNAF III Coöperatief U.A. » via la société « Galaxy Coöperatief U.A. », de la société « Africa Feed And Food SA », à travers l'acquisition de 20% des titres et des droits de vote, aux côtés des actionnaires historiques.

« Galaxy Coöperatief U.A. » est une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, enregistrée au registre du commerce de la Chambre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 99790580, dont le siège social est situé à Strawinskyiaan 1457, WTC, Tower Ten, 14e verdieping, 1077XX Amsterdam. La société est un véhicule d'investissement constitué aux fins de l'opération envisagée. Elle est contrôlée par le fonds d'investissement RNAF III Coöperatief U.A..

« RNAF III Coöperatief U.A. » est une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, immatriculée au registre du commerce de la Chambre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 96221402, dont le siège social est situé à Strawinskyiaan 1457, WTC, Tower Ten, 14e verdieping, 1077XX Amsterdam. Il s'agit d'un fonds d'investissement actif dans des secteurs économiques d'intérêt stratégique en Afrique du Nord. La société est gérée par la société « RNAFIII GP B.V. ».

« RNAFIII GP B.V. » est une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, immatriculée au registre du commerce de la Chambre de commerce néerlandaise sous le numéro 95201505, ayant son siège social au Strawinskyiaan 1457, Tower Ten, 14e étage, 1077 XX Amsterdam, aux Pays-Bas. Il s'agit d'un groupe d'investissement actif en Afrique du Nord, dans les secteurs de la consommation, l'éducation, la santé et les services financiers.

« Africa Feed And Food SA » est une société anonyme de droit marocain, enregistrée au Registre du Commerce du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le numéro 563869, dont le siège social est à Casa Business Towers 20ème Étage – Tour Anfa Park Bureaux Cbt-c-201 et Cbt-c-202, Casablanca. Il s'agit d'un groupe agro-industriel marocain intégré, actif dans les secteurs de l'industrie meunière, à travers la transformation et la commercialisation des produits à base de céréales, de l'aviiculture, et de l'alimentation animale. Les actionnaires historiques de la société « Africa Feed And Food SA » n'exercent aucune activité économique en dehors de cette société et ne détiennent pas d'autres participations contrôlantes que celle-ci, à l'exception de la société « Couvoir Oulad Hriz », dont le capital et les droits de vote sont détenus par certains actionnaires historiques et qui n'a vocation qu'à détenir des actifs immobiliers qui seront exploités par « Africa Feed And Food SA » à l'issue de l'opération envisagée.

Fait à Rabat, le 09 Avril 2026.